



PPCR : REPORT D'UN AN

PPCR : Parcours professionnels, carrière et rémunérations

Après la plus forte mobilisation unitaire des fonctionnaires depuis 5 ans, M. Darmanin a invité leurs syndicats le 16/10 pour débattre des différents points de désaccords, et en particulier la compensation de la hausse de 1,7 point de la Contribution Sociale Généralisée.

Sur ce point non seulement les propositions du ministre ont peu évolué, mais en plus il en a rajouté une couche en annonçant le report d'un an de la revalorisation des indices prévue au 1er janvier 2018 dans PPCR.

Pour rappel, était prévue une augmentation de 5 points d'indice pour les A et B et de 2 à 5 points pour les C.

En même temps, le ministre a l'outrecuidance d'annoncer une hausse du pouvoir d'achat de 4% pour les fonctionnaires l'an prochain.

FO a dès l'origine pointé le risque d'une non application de PPCR dans un calendrier élaboré par un gouvernement qui ne serait plus en responsabilités au moment de son application. Malheureusement, les faits nous donnent raison.

C'est tout de même la 1ère fois, qu'au sortir d'une journée d'action, un ministre, non seulement ne répond pas aux revendications exprimées par les agents, mais rajoute une thématique à la liste déjà bien longue des sujets de mécontentement.



C'est pourquoi **FO** envisage avec circonspection d'aller au nouveau rendez-vous fixé par Mrs. Le Maire et Darmanin, le 14 novembre 2017, aucun ordre du jour n'accompagnant cette nouvelle invitation !

CAPN C DE 1ÈRES AFFECTATIONS



La CAP de 1ères affectations de la catégorie C s'est tenue fin septembre 2017. Les élus **FO** n'y ont pas fait lecture d'une liminaire. En effet la réduction drastique des jours de consultation ne nous permet pas une préparation optimale pour la défense des dossiers. Les élus **FO** ont donc priorisé la **défense des agents** à l'élaboration d'une liminaire. Au cours de cette commission, les élus **FO** ont également dénoncé une nouvelle fois les conditions d'affectation appliquées aux lauréats du concours commun de catégorie C.

En effet, **TOUS** les agents recrutés ont été affectés à la disposition du directeur (ALD) soit sur une RAN ou dans un département.

FO dénonce la politique de suppression de RAN (2016 : 563 - 2017 : 520 et 20 directions ont fait remonter des projets de fusion qui touchent une quarantaine de RAN) ce

qui entraînera bientôt une affectation au département pour toutes les 1ères affectations.

FO condamne la politique de suppression des effectifs, qui depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 33 000 emplois au sein de notre administration.

FO a rappelé à l'Administration les conséquences de ces choix pour les agents, qui subissent au quotidien une détérioration de leurs conditions de travail.

Chaque jour la situation s'aggrave dans les services, mettant en péril l'exercice des missions et multipliant les cas de souffrance au travail.

FO dénonce les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues. Ils sont nombreux à subir une mobilité géographique : ils arriveront en Île de France avec un différentiel de salaire modique par rapport aux stagiaires nommés en province.

À cela l'administration rajoute une nouvelle contrainte pour ces agents, le blocage de 3 ans sur leur première affectation. Seuls les agents bénéficiant d'une priorité pour rapprochement et ne l'ayant pas obtenu pourront participer au mouvement du 1er mars 2019.

FO regrette que l'Administration, n'ait pas fait jouer tous les rapprochements (45 rapprochements n'ont pas été satisfaits sur les 335 présentés) d'autant qu'il existe des postes vacants dans la majeure partie des RAN demandées. Des situations familiales sensibles et des moments difficiles sont à prévoir pour ces agents qui se retrouvent loin de leur famille. Notre administration se donne-t-elle les moyens d'accueillir ses nouveaux agents dans les meilleures conditions ? Malheureusement non !

Quelques chiffres du mouvement

- 907 lauréats étaient appelés.
- 806 agents ont été affectés
- 177 cas ont été évoqués
- 89 affectations ont été modifiées durant les suites.
- 8 renonçant à l'issue des suites.
- 67 affectations d'offices

Ces chiffres laissent craindre une augmentation conséquente du nombre de renonciation. Enfin d'une manière plus générale, les chiffres de la situation des effectifs sont édifiants Au total, à ce jour plus de 926 postes restent vacants au sein de la catégorie C.

Ainsi, **FO** persiste à revendiquer :

- ▶ l'arrêt des suppressions d'emploi
- ▶ le recrutement à hauteur des besoins
- ▶ la création d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP,
- ▶ l'appel de la totalité des listes complémentaires du concours commun C.



**POUR TOUTES LES RAISONS ÉVOQUÉES,
LES ÉLUS FO ONT VOTÉ CONTRE CE
MOUVEMENT.**